

Jean PROUVÉ

Madame, Monsieur,

Votre enfant rentre en seconde au lycée Jean Prouvé de Lomme à la rentrée 2022/2023. Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription que vous remplirez avec soin et déposerez au lycée Jean Prouvé le **lundi 4 juillet de 9h à 11h30**.

- ⇒ Les documents **A-B-E-H-I-J** sont à lire attentivement. Ils contiennent des informations importantes.
- ⇒ Les documents **C-Cbis-D-F-G-H (facultatif)** doivent être **imprimés et complétés** impérativement et soigneusement, les photos demandées collées aux endroits prévus à cet effet.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Si vous ne disposez d'imprimante, vous pouvez demander un dossier papier à l'adresse suivante : cpe.0595786u@ac-lille.fr. Il vous sera envoyé par voie postale. Vous pouvez également venir le retirer au bureau de la Vie Scolaire du lycée.

Cordialement

Le proviseur du lycée Jean Prouvé.

A

Monsieur le Proviseur
à
Mmes et Mrs les Parents
des nouveaux élèves entrant
en classes de Seconde - 1ère et Terminale

Objet : rentrée scolaire 2022/2023

Madame, Monsieur

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier d'inscription votre enfant et de noter les dispositions relatives à son inscription pour l'année scolaire 2022/2023 (rentrée **le jeudi 1er septembre pour les élèves de seconde ou le vendredi 2 septembre pour les élèves entrant en 1^{ère} ou terminale**)

1°) INSCRIPTIONS

Elles auront lieu **lundi 4 juillet de 9h à 11h30** au Lycée Jean PROUVE.

2°) VEUILLEZ VOUS PRESENTER AU LYCEE MUNI DE :

- * 1 photo d'identité récente (avec nom, prénom inscrits au dos) en plus de celles demandées dans les différents documents.
- * 1 grande enveloppe **par responsable** de l'élève (format 24x32) timbrée avec 2 timbres verts libellée à l'adresse de chacun des deux parents pour envoi du matériel nécessaire à l'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration, chaque parent ayant une voix.
- * un chèque de 17€ pour l'adhésion **volontaire** à la Maison des Lycéens.
- * photocopie du carnet de vaccination
- Un relevé d'identité bancaire

3°) MANUELS SCOLAIRES

L'Association des Parents d'Elèves a mis en place un service de location des manuels scolaires pour les élèves de Seconde, Première et Terminale (voir courrier ci-joint)

4°) HEBERGEMENT

Voir le courrier de Madame l'intendante

5°) BOURSES

Veillez régler avec **votre établissement d'origine** les formalités du transfert de bourse.

6° CARTES GENERATION #HDF

Le Conseil Régional offre à chaque élève de lycée une carte de 55 ou 100€ permettant d'acheter des fournitures scolaires ou de réserver les manuels scolaires. Pour l'obtenir, il appartient aux familles de se connecter au site suivant : <http://www.generation-npdcp.fr>, et saisir les informations demandées. Le lycée validera ensuite les données et la carte sera envoyée directement au domicile de l'élève.

7°) TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Général du Nord ne prend plus en charge le transport **des élèves résidant dans la Métropole européenne de Lille**. Il est conseillé aux familles de prendre contact avec les différents transporteurs pour les modalités de déplacement. Pour les élèves hors métropole lilloise, la demande de prise en charge doit se faire via le site transportscolaire.lenord.fr

8°) ASSURANCE SCOLAIRE

Elle est obligatoire : les parents peuvent souscrire l'assurance de leur choix, mais en vérifiant qu'elle couvre bien tous les risques scolaires et de trajet (sorties incluses) ainsi que les accidents causés aux tiers. **Elle sera remise au professeur principal en début d'année.**

8°) L'INSCRIPTION EST SOUMISE A L'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur en usage au Lycée Jean PROUVE de Lomme est voté par le Conseil d'Administration du Lycée. Il sera remis lors de la rentrée scolaire par le professeur principal. Il sera cosigné par l'élève et ses parents.

9°) FONCTIONNEMENT DU LYCEE JUSQU'AU 13 JUILLET 2022 INCLUS ET A COMPTEUR DU 24 AOUT 2022

Le lycée sera fermé du 14 juillet au 23 août 2022 inclus

Pour permettre aux différents services de préparer la rentrée, ces dates devront être respectées. Afin de ne pas encombrer les lignes, il ne sera pas donné de renseignements par téléphone, notamment en ce qui concerne les admissions.

Il ne peut être délivré aucun certificat scolaire ou attestation de présence avant la rentrée effective de l'élève, c'est-à-dire avant le 1er ou 02 septembre 2022.

Restant à votre disposition pour tout autre renseignement et souhaitant à votre enfant une excellente rentrée dans notre lycée, je vous prie de croire, madame, monsieur, en l'expression de ma considération distinguée

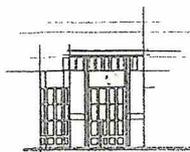
Le Proviseur

J.G.BEAUVOIS

Lycée Technique Régional Génie Civil - Industries du Bois - Géomètre - Bâtiment
2, rue de Lompret - BP 327 - 59463 LOMME CEDEX - Tél. 03.20.22.83.85-Fax 03.20.22.15.80

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Proviseur du Lycée Jean Prouvé

(B)



Jean PROUVE

CALENDRIER DE LA RENTRE SCOLAIRE

2022-2023

JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2022

=> 9 heures : rentrée des classes de seconde

=> 10 heures : rentrée des classes de 1^{ère} année de BTS

MIDI : REPAS

=> A 14 HEURES : Installation de tous les internes (toutes les classes sont concernées : secondaire et BTS). Aucun élève ne sera admis à entrer à l'Internat s'il n'est pas présent ce jeudi 1^{er} septembre à 14 heures)

Les élèves non internes n'ont pas cours l'après-midi
et sont libérés après le repas.

VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022

=> 9h : rentrée des classes de 1^{ère} et terminale.

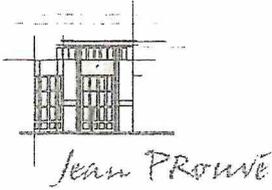
=> 10h : rentrée des classes de 2^{ème} année de BTS.

14h : Emploi du temps normal pour toutes les classes.

A noter

L'internat ne fonctionnera pas le mercredi 31 août au soir

Les demi-pensionnaires et les internes pourront prendre leur repas dès le jeudi 1^{er} septembre 2022



Coller une
Photo
d'identité
Récente
S.V.P

FICHE D'INSCRIPTION PREMIERE

Année scolaire 2022-2023

L'ÉLÈVE

Nom de l'élève.....
Prénoms.....(noter tous les prénoms)
Sexe.....
Né(e) le.....
A..... Département ou Pays.....
Nationalité.....
Tél de l'élève.....
Adresse mail élève

Année scolaire 2021-2022

Nom et ville de l'établissement fréquenté en 2021-2022.....
Classe fréquentée en 2021/2022.....

Année scolaire 2022-2023

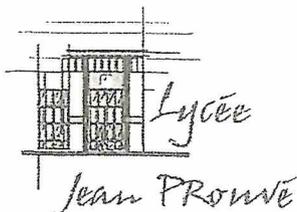
Classe¹ : 1ère GÉNÉRALE 1ère TECHNOLOGIQUE
Langue vivante 1¹: ANGLAIS ALLEMAND
Langue vivante 2¹: ANGLAIS ALLEMAND ESPAGNOL
Option facultative¹(non obligatoire) : ARTS PLASTIQUES EPS

Etes-vous¹ EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE INTERNE

- *Je demande l'inscription au lycée Jean Prouvé et en conséquence, je m'engage à respecter le Règlement Intérieur et la charte informatique en vigueur dans l'établissement qui seront fournis à la rentrée.*

Signature de l'élève

- Les informations ci-dessus ne seront utilisées que pour renseigner un logiciel interne à l'Éducation Nationale.



2, rue de Lompret
BP 30327
59463 Lomme Cedex

Le Proviseur,

Aux

Parents d'élèves du lycée.

(D)

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera élève du lycée en 2022/2023, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les éléments financiers propres à l'établissement (sous réserves d'instructions particulières liées à la crise sanitaire).

*** Hébergement:**

Le lycée propose aux élèves deux types d'accueil : la demi-pension et l'internat.

§ Demi pension:

Le restaurant scolaire, organisé selon le système du self-service, est ouvert du lundi au vendredi inclus et propose un choix d'entrées, plats et desserts

§ Internat:

L'internat accueille les élèves à partir du dimanche soir, repas non fourni, jusqu'au vendredi midi.

Les internes sont logés en appartement de huit élèves comprenant deux chambres de quatre personnes avec penderie individuelle, un bloc sanitaire commun et une salle d'étude avec bureaux.

Afin de pallier les éventuels problèmes de vol, la penderie est verrouillée à l'aide d'une clé et le casier de la salle d'étude est équipé d'un système de fermeture par cadenas (le canon de type européen longueur 70 mm avec trois clés et le cadenas sont à fournir par la famille). Le lycée met à disposition, le mobilier et le matelas. La famille fournira la literie (oreiller, taie d'oreiller, couette, housse de couette et drap housse) et a obligation de l'entretenir régulièrement. (des contrôles réguliers seront effectués)

Les dégradations volontaires concernant les locaux et le mobilier feront l'objet d'une facture individuelle à la charge de la famille. (Cf: Règlement intérieur de l'Internat et l'Acte2017/2018-67 du 03-07-18)

§ Formalités:

Les élèves souhaitant devenir "demi-pensionnaire" ou "interne" doivent le spécifier lors de l'inscription. Le passage au self est régi par un contrôle d'accès par badge, qui sera facturé en cas de remplacement. (Tarif 2022: 10 €)

Les inscriptions ne sont révisables qu'à la fin du trimestre et doivent être sollicitées par écrit, auprès de Monsieur le Proviseur, 15 jours avant la fin du trimestre pour le suivant.

*** Paiement des frais d'hébergement:**

§ Facturation:

Les familles des élèves ayant la qualité d'interne ou de demi-pensionnaire reçoivent une facture établie pour un trimestre. L'année scolaire est divisée en trois trimestres répartis de la façon suivante :

- * 1er trimestre : de la rentrée scolaire aux vacances d'hiver
- * 2ème trimestre : de la rentrée des vacances de d'hiver aux vacances de printemps
- * 3ème trimestre : de la rentrée des vacances de printemps à la fin de l'année scolaire.

Les factures sont établies selon le système du "forfait" (prix calculé du premier au dernier jour du terme quelque soit la fréquentation réelle de l'élève - système le plus économique pour les familles). Les familles reçoivent un "Avis aux Familles" qui reprend le détail des éléments facturés. Ces avis sont transmis environ six semaines après le début du trimestre (par mail).

Les factures sont payables dans les délais figurant sur l'avis au familles.

① hvs

Les familles peuvent solliciter - par lettre adressée à Monsieur Le Proviseur - l'autorisation d'effectuer les paiements en plusieurs fois, dans ce cas, il sera joint un chèque de provision qui sera décompté des sommes à verser. En cas de difficultés financières passagères, des fonds sociaux peuvent être sollicités. (voir ci-dessous)
Les impayés sont mis en recouvrement par voie d'huissier, les frais engagés par ce dernier étant à la charge de la famille.

§ Remise d'ordre:

Lorsqu'un élève est absent pour raison médicale durant une période minimale d'une semaine - justifiée par un certificat du médecin - ou lorsqu'un élève pratique un jeûne religieux durant plus de huit jours, la famille doit demander par écrit l'obtention d'une remise sur le montant de la facture auprès du chef d'établissement. Les jours d'absence sont alors décomptés du total de facturation.

Cette remise est effectuée d'office pour les périodes de stages prévues dans le cursus de formation, les changements d'établissements, les exclusions - définitive ou temporaire - de l'établissement, l'exclusion définitive du service d'hébergement, les voyages scolaires, la distanciation, le confinement.

* Aides en Lycée:

§ Bourse:

Lorsqu'un élève est boursier, le montant des frais scolaires vient en diminution des sommes dont bénéficie le boursier. La famille est alors avisée du montant qu'elle doit régler si la bourse ne couvre pas les frais ou de la somme qui lui sera remboursée dans le cas contraire. Les élèves qui étaient déjà boursiers dans un autre établissement sont priés de vérifier, dans cet établissement, que le dossier de transfert a été rempli et envoyé à l'inspection académique (remettre l'attestation de bourse au Lycée). Les bourses de Collège et de Lycée sont régies de façon différentes. Pour obtenir une bourse en Lycée la famille doit remplir un dossier en ligne sur le site ministériel. (les modalités sont détaillées sur le site: www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

§ Fonds Sociaux:

Des fonds sont délégués aux établissements afin de tenir compte de situations financières particulières que peuvent connaître les familles. Ces fonds sont alloués par la Commission de Fonds Social du Lycée suite à l'étude du dossier financier rempli par la famille pour solliciter une aide ponctuelle (Pas de transmission de dossier entre les collèges et les lycées). Lors d'une prise en charge par le fonds social, cette aide est déduite du montant dû par la famille et figure sur la facture. Ces fonds ne sont attribués que sur demande expresse de la famille sans automaticité d'une période sur l'autre.

§ Tarifs:

Les tarifs sont définis par le Conseil Régional des Hauts de France pour l'année scolaire.

Ils sont révisés chaque année et transmis aux établissements pour application (Volonté d'uniformisation des tarifs d'hébergement dans la Région des Hauts de France).

A titre indicatif, les tarifs du 01/01/2022 au 30/08/2022 sont les suivants:

- demi-pension par jour: 3.08 € (une année = 180 jours x 3.08 = 554.40 €)
- internat par jour: 9.93 € (une année = 180 jours x 9.93 = 1787.40 €)

Je vous prie de trouver ci-joint une fiche de renseignements intendance, que je vous demande de compléter, chaque renseignement étant précieux. Ne pas omettre d'y adjoindre deux photographies de l'élève ainsi qu'un relevé d'identité bancaire ou postal, comme cela est indiqué. Vous aurez l'obligeance de rapporter cette fiche le jour de l'inscription.

Mes services et moi-même restons à votre disposition, pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Proviseur,

Philippe MONTAGNE.

Remplir en Majuscule et cocher les cases adéquates - Merci



Lycée "Jean Prouvé"
B.P. 30327 - 59463 Lomme Cedex

Photographie
de l'élève
Obligatoire

FICHE DE RENSEIGNEMENTS INTENDANCE 2022-2023

* Renseignements sur l'élève

Nom: Date de Naissance:
 Prénom: Téléphone personnel:
 Adresse personnelle:
 Code postal: Ville:
 Mail:

* Pour mémoire Scolarité de l'année 2021-2022:

Etablissement:
 Adresse:
 Ville: Classe:
 Doublant: Oui Non Boursier: Oui Non
 Bénéficiaire:

* Renseignements financiers pour l'année scolaire 2022-2023:

Qualité: Externe Demi-Pensionnaire Interne
 Identité du Payeur:

* Renseignements concernant la famille:

Responsable légal: Père & Mère Père Mère
 Autre (préciser)

	Responsable légal ou Premier Parent	Deuxième Parent
Nom		
Prénom		
Adresse domicile		
Code Postal		
Ville		
Téléphone		
Mail		
Profession		
Entreprise		

Document OBLIGATOIRE

Agrafez ici le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
du responsable légal ou de l'élève s'il est majeur



Coller une
Photo
d'identité
Récente
S.V.P

FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS

**MERCI DE COMPLETER AVEC PRECISION LA FICHE D'URGENCE
ET DE JOINDRE LA PHOTOCOPIE DES VACCINATIONS**

Document non confidentiel à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Année scolaire 2022 / 2023

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance : __ / __ / ____

Nom et adresse des parents ou du représentant légal ou de l'étudiant lui-même :
.....
.....
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :
.....
.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :
.....
.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile : --/--/--/--
2. N° du travail du père : --/--/--/-- Poste :
3. N° du travail de la mère : --/--/--/-- Poste :
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : --/--/--/--

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : --/--/--/--

Observations particulières :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...) :

.....
.....
.....

Coordonnées du médecin traitant :

Nom :

Adresse :
.....

N° de téléphone : --/--/--/--

**FICHE
DE RENSEIGNEMENT
INTERNAT**

à rendre lors de l'inscription

Coller une
photo récente

Nom de l'élève :

Prénom : Né(e) le : / /

Classe :

Nom et Prénom du(des) responsable(s) légal(aux) :

.....

Adresse :

.....

code postal ville

Téléphone personnel (**OBLIGATOIRE***) :

Téléphone portable : Père Mère

Portable de l'élève :

Autre personne à prévenir : tél.

** il est impératif de signaler tout changement de numéro de téléphone afin que l'établissement puisse joindre la famille en cas d'urgence*

**VOUS POUVEZ JOINDRE L'INTERNAT AU NUMERO DE
PORTABLE QUI VOUS SERA COMMUNIQUE ULTERIEUREMENT**

SOINS MEDICAUX - URGENCE MEDICALE

- la famille autorise, en cas de nécessité, toute visite et prescription d'un médecin
- la famille autorise le chef d'établissement à faire transporter l'élève dans l'établissement hospitalier le plus proche, en cas d'accident ou lorsqu'il y a nécessité d'intervention chirurgicale
- les frais médicaux de visite et les frais pharmaceutiques sont à la charge de la famille

Signature du (des) responsable(s) légal(aux)

TSVP...

Gms

ENGAGEMENT

Elève : Je soussigné(e) (Nom et prénom de l'élève) :

prends l'engagement :

- de respecter les règles de vie fixées par le règlement de l'internat
- de respecter les locaux et le matériel du Lycée

A le
Signature de l'élève

Parents : Nous, soussignés, père, mère, responsable légal(e), reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et prenons l'engagement de régler conformément à la réglementation en vigueur :

- les frais de pension
- les frais médicaux et pharmaceutiques
- les dégradations qui pourraient être commises par notre enfant

Nous nous déclarons responsables de notre enfant au cours des sorties autorisées par le règlement.

A le
Signatures :
Le père, la mère, le responsable légal

POUR LES INTERNES MINEURS

Conformément aux dispositions légales, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

Les internes majeurs sont autorisés à sortir à des horaires réguliers afin de pouvoir fumer, à proximité de la grille d'entrée, encadrés par un surveillant.

Les internes mineurs, quant à eux, ne seront autorisés à sortir qu'avec l'accord écrit des responsables légaux.

L'élève classe

est autorisé *

à sortir, aux heures prévues pour fumer, aux abords de la grille d'entrée.

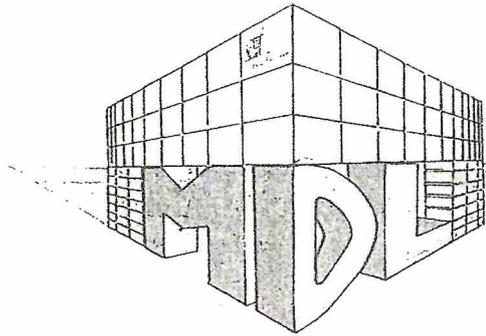
n'est pas autorisé *

Signature des responsables légaux

** rayer la mention inutile*

**IMPORTANT : cette fiche doit obligatoirement être fournie lors de l'inscription.
Dans le cas contraire, l'élève ne pourra pas être installé à l'internat.**

MAISON DES LYCEENS - Lycée Jean Prouvé



La Maison des Lycéens est une association loi-1901 animée et gérée par des élèves et des étudiants de l'établissement. Elle a pour but d'animer et d'organiser la vie des élèves hors temps scolaire.

La Maison des Lycéens gère le Foyer des Elèves (avec ses baby-foot, sa table de tennis de table, son coin travail), la salle de billard, la salle musique.

La Maison des Lycéens participe financièrement aux sorties et voyages pédagogiques organisés durant l'année en offrant 30% du prix aux adhérents (à concurrence de 10€ maximum par sortie). Elle propose des réductions lors des sorties organisées pour les internes.

La Maison des Lycéens propose également des tarifs préférentiels sur des prestations culturelles ou de détente dans les environs de Lomme (tarifs susceptibles de modification en cas d'augmentation des prix par les fournisseurs) :

- Partie de bowling au Planet Bowling : 2,50€ ou 4€ (au lieu de 5,90€ ou 8,40€)
- Une séance de Karting au Karting Indoor : 14 € (au lieu de 20 €)
- Carte de 5 places au Kinepolis de Lomme : 35€ (soit 7 € au lieu de 10 € la séance au tarif étudiant ou 14 € tarif normal).

La Maison des Lycéens est à l'écoute des élèves et étudiants qui souhaiteraient mettre en place de nouvelles activités.

Le Bureau de la Maison des Lycéens

Nom Prénom

Classe

adhère à la Maison des Lycéens du Lycée Jean Prouvé et règle ma cotisation de 17 €

- en espèces

- par chèque à l'ordre de : Maison des Lycéens du Lycée Jean Prouvé
(préciser le nom de l'élève au dos du chèque)

coupon à remettre avec votre cotisation à l'inscription



Madame, Monsieur,

Les informations collectées dans ce dossier d'inscription seront utilisées exclusivement par l'établissement pour :

- la gestion administrative et pédagogique de l'élève
- la gestion de la restauration
- l'Espace Numérique de Travail (ENT)

Conformément aux dispositions issues du Règlement Européen à la Protection des Données à Caractère Personnel et à la nouvelle loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement des données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (s'il est mineur), vous pouvez contacter la déléguée académique à la protection des données par voie électronique à l'adresse suivante : dpd@ac-lille.fr.

Si vous estimez, après avoir contacté la déléguée académique à la protection des données ou le chef d'établissement, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Jean-Gérard Beauvois, Proviseur

Madame, Monsieur,

Les informations collectées dans ce dossier d'inscription seront utilisées exclusivement par l'établissement pour :

- la gestion administrative et pédagogique de l'élève
- la gestion de la restauration
- l'Espace Numérique de Travail (ENT)

Conformément aux dispositions issues du Règlement Européen à la Protection des Données à Caractère Personnel et à la nouvelle loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement des données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (s'il est mineur), vous pouvez contacter la déléguée académique à la protection des données par voie électronique à l'adresse suivante : dpd@ac-lille.fr.

Si vous estimez, après avoir contacté la déléguée académique à la protection des données ou le chef d'établissement que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Jean-Gérard Beauvois, Proviseur



Association des Parents d'Élèves
Lycée Jean Prouvé

IMPORTANT

PROCEDURE D'ADHESION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Chers Parents,

L'Association des Parents d'Élèves du Lycée Jean Prouvé a pour but de servir au mieux les intérêts des élèves et des familles.

L'APE est dotée d'un site Internet dont l'adresse est la suivante :

<http://www.apejeanprouve.fr>

Ce site Internet, facilite le lien entre les familles et l'Association.

Ce site vous permet :

- ☞ **d'adhérer facilement à l'Association** : cette adhésion est nécessaire pour bénéficier de notre service de mise à disposition des manuels scolaires et avoir accès à notre boutique en ligne (calculatrice, kutch... dans la limite des stocks disponibles)
- ☞ **de réserver une mise à disposition des manuels scolaires pour la rentrée 2022-2023**, sélectionnés par les enseignants,
Une caution de 250€ (par chèque non encaissé) sera à déposer par les élèves lors de la remise des livres,
- ☞ **d'avoir accès à notre boutique** qui permet aux élèves d'acquérir le matériel spécifique souhaité par les enseignants à des prix négociés,
- ☞ **de payer directement sur notre site** par carte bancaire de manière complètement sécurisée.

Pour la rentrée 2022-2023, nos tarifs sont :

- adhésion : 15€
- mise à disposition des manuels scolaires : 55€, 40€ pour les TST12D.

Le site vous permettra également :

- ☞ de suivre toutes nos activités,
- ☞ de pouvoir être mis en relation avec le Collège des parents représentants si cela vous est nécessaire
- ☞ de nous contacter (rubrique « Nous contacter ») pour toute question que vous pourriez vous poser

Grâce à ce site, il n'y donc plus de dossiers papiers : vous complétez le formulaire d'adhésion, réservez la mise à disposition des manuels scolaires et achetez le matériel dont votre enfant a besoin directement en ligne.

Nous acceptons les paiements par carte bancaire (hors site internet), chèques et espèces.

Pour ces 3 moyens de paiement, il vous sera nécessaire (ou à votre enfant) de vous rendre à notre bureau, après prise de rendez-vous, pour finaliser le paiement.

Comment adhérer à l'Association des Parents d'Elèves sur notre site Internet ?

MODE OPERATOIRE DETAILLE

Adhérez rapidement à l'Association et réservez les manuels scolaires
pour la rentrée 2022-2023 directement en ligne.

Notre portail d'inscription est en ligne à l'adresse suivante :

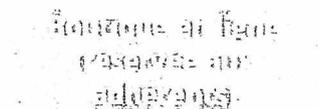
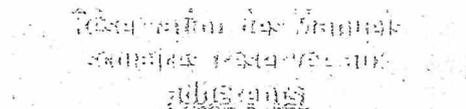
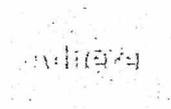
<http://www.apejeanprouve.fr>

Ce site vous permet :

- ☛ **d'adhérer facilement à l'Association** : cette adhésion est nécessaire pour bénéficier de notre service de bourse aux livres et avoir accès à notre boutique en ligne (calculatrice, kutch... dans la limite des stocks disponibles), tout ceci à prix négociés.
- ☛ **de réserver les livres scolaires pour la rentrée 2022**, sélectionnés par les enseignants , pour un montant de 55€ ou 40€ pour les T.S.T.I.2D.
- ☛ **d'avoir accès à notre boutique** et bénéficier de prix négociés
- ☛ **de payer par carte bancaire** directement sur notre site de façon sécurisée

Nous acceptons la Carte #GénérationHDF pour les paiements de la mise à disposition des manuels scolaires et les achats dans notre boutique en ligne. Nous ne pouvons pas l'accepter pour le paiement de l'adhésion.

Pour s'inscrire, rien de plus simple, cliquer ICI ou sur tout autre bouton « Adhérer »



Vous arrivez alors sur une page d'informations sur les modalités et les tarifs. Pour accéder au formulaire d'inscription il faut un clic ICI

Adhésion à l'Association



L'ADHÈRE!

Information

ATTENTION!

Dans le formulaire d'adhésion, c'est l'identité de l'élève qu'il faut indiquer
avec l'adresse mail des parents

(ce qui vous permettra de recevoir par mail l'ensemble des justificatifs et informations).



Adhésion à l'Association

RETOUR

Adresse mail du Responsable Légal

Cette adresse est destinée à l'acheteur par personne.

Adresse email pour confirmation *

Adresse email pour confirmation *

Email de l'organisateur

Adresse email pour confirmation *

Prénom et Nom de l'élève



Prénom *

Prénom *

Nom *

Nom *

ADHESION 1ER ENFANT

1ER ENFANT : ADHESION APE 2020-2021 (de la 2nde à la Terminale - Prix par année)

ADHESION 2EME ENFANT (si déjà une adhésion à l'APE d'un 1er enfant)

2EME ENFANT : ADHESION APE 2020-2021 (de la 2nde à la Terminale - Prix par année) (Ou 01/07/2020 au 01/07/2021)

Gratuit

A cocher

Montant à régler
0,00 €

Selon votre choix, le montant à régler va se calculer automatiquement, cliquer ensuite sur

Vous arrivez alors sur la page de finalisation de l'adhésion avec un récapitulatif des renseignements ainsi que la création d'un mot de passe qui vous sera demandé lors des connexions futures. Cliquez ensuite sur « Enregistrer »

Si vous continuez sans créer de compte, votre adhésion ne sera pas prise en compte.

Adhésion à l'Association

Je crée mon compte et finalise mon inscription

~~Je fais le sans créer de compte~~

Prénom *

Prénom *

Adresse email *

Adresse email *

Nom *

Nom *

Mot de passe *

Mot de passe *

Si vous ne possédez pas d'ordinateur ou n'avez pas d'accès à Internet, vous pourrez vous rendre à notre bureau et accéder à notre site internet depuis l'un de nos ordinateurs, en prenant rendez-vous au préalable, par mail.



L'Association a renouvelé son partenariat avec la Région et accepte le paiement de la mise à disposition des livres et des achats dans notre boutique avec la Carte Génération#HDF offerte par la Région Hauts-de-France à l'ensemble des élèves de la Région dès le Lycée.

Elle vous permet d'obtenir 100€ pour les élèves de 2ndes, 55€ pour les élèves de 1ères et de Terminales.

Pour pouvoir payer à l'aide de cette carte, vous devez saisir « Autre » au moment de choisir votre moyen de paiement sur le site Internet. Vous devrez ensuite finaliser le paiement lors de la distribution des manuels scolaires.

GÉNÉRATION



EN RÉSUMÉ : Retrouvez le mode opératoire d'adhésion et de réservation des manuels scolaires sur notre site internet

- Il faut en premier lieu créer votre compte sur le site (si vous n'êtes pas encore adhérent) ou vous connecter sur votre compte grâce à vos e-mail et mot de passe (si vous êtes déjà adhérent)
- Adhérer à l'association ou renouveler votre adhésion (15€) => Bouton ou onglet « Adhérer »
- Procéder à la réservation des manuels scolaires (55 € ou 40€ pour les TSTI2D) => onglet « Réservation des manuels/Boutique »
- Enfin, à la rentrée, contre remise du chèque de caution, les livres seront remis à votre enfant.

Voilà ! C'est facile !

Étant bénévoles, notre bureau n'est pas toujours ouvert ; ainsi, nous vous demandons de nous contacter par mail afin de prendre un rendez-vous pour accéder à l'un de nos ordinateurs.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Association des Parents d'Élèves
Lycée Jean Prouvé

Toute l'Équipe | APE Lycée Jean Prouvé

mail : contact@apejeanprouve.fr

site : www.apejeanprouve.fr

Association déclarée à la préfecture du Nord sous le n° W595001091

Présidente : Mme PAMART Anne-Françoise – e-mail : contact@apejeanprouve.fr – Site Internet : www.apejeanprouve.fr



Vous serez ensuite redirigé vers un formulaire à compléter pour nous donner toutes les informations nécessaires à votre adhésion.

Informations sur les adhérents

Formulaire de toto cielo

Un ou plusieurs membre(s) existant(s) portant un nom similaire ont été reconnu(s), sélectionnez le bon ou créez-en un nouveau

toto cielo
Email : toto@jeanprouve.fr

Ajouter un membre

[Image of a person's face]

Informations générales

Photo de profil



Pour ajouter une photo, déposer un fichier (jpg)

0 / 1000 Ko

Téléphone fixe

Téléphone mobile *

Date de naissance *

Sexe *

Adresse *

INSCRIPTION AU LYCÉE

Niveau *

Sélectionnez

Section BTS

LV1 *

Sélectionnez

LV2 *

Régime *

Sélectionnez

OPTION SPE MATH (uniquement TSS1)

Adresse email de l'élève (facultatif)

Une fois le formulaire complété, vous accéderez à l'espace paiement. Vous pouvez payer par Carte Bancaire directement en ligne, de façon totalement sécurisée.

Les paiements par carte bancaire (hors site internet), chèques et espèces sont toujours possibles. Il vous faudra pour cela vous rendre au bureau de l'Association (sur RDV par mail) pour valider votre paiement.

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés au Lycée Jean Prouvé, renouvelez la même opération pour chaque enfant suivant, en choisissant « Adhésion d'un enfant supplémentaire (gratuite) ».

Vous ne payez l'adhésion qu'une seule fois pour l'ensemble des enfants scolarisés au Lycée.

Le paiement par Carte #GénérationHDF est uniquement réservé au paiement de la mise à disposition des manuels scolaires et aux achats dans notre boutique que vous pouvez faire directement sur le site (calculatrice...).

Si vous choisissez de payer la mise à disposition des manuels scolaires et les produits de notre Boutique par la Carte #GénérationHDF, choisissez « Autre » en moyen de paiement. Il vous faudra finaliser le paiement lors de la distribution des manuels scolaires.